



ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

L'impasse dans laquelle se trouve l'OMC depuis le cycle de l'Uruguay - qui avait duré 9 ans sans aboutir à des accords multilatéraux concluants - pousse les États à privilégier le recours aux accords bilatéraux comme instrument de régulation des relations économiques et commerciales. Ce qui leur permet de contourner tout une série de règles qui « freinent » le libre-échange.

Depuis quelques années, la Commission européenne accélère l'ouverture de l'économie européenne aux marchés mondiaux en négociant des **traités de libre-échange** à tour de bras. Deux accords sont particulièrement dévastateurs pour l'agriculture et l'élevage en particulier et risquent d'entraîner une véritable catastrophe sociale : celui conclu avec le Canada (**CETA**), entré en vigueur de façon provisoire, sans ratification par les parlements nationaux, le 21 septembre 2017 ; celui avec le Marché Commun du Sud (**Mercosur**), qui rassemble le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay.

Ces accords prévoient une **augmentation des importations de viande de 50 %**, entraînant des **conséquences catastrophiques** pour un secteur qui fait déjà face à des crises récurrentes ces dernières années.

Ces accords internationaux ont transformé les agriculteurs du monde entier en **gladiateurs**. Ils s'affrontent dans cette arène mondiale avec des règles inégales et disparaissent toujours plus nombreux. En effet, ces accords mettent nos agriculteurs face à une **concurrence déloyale** qu'ils ne peuvent pas supporter, avec le risque de miner la viabilité du secteur agricole français. L'érosion des prix et leur volatilité croissante, conjointement aux évolutions des standards sanitaires et de bien-être animal auxquelles ils doivent s'adapter en supportant des investissements importants, contribuent à augmenter la vulnérabilité des agriculteurs. En dépit des efforts des agriculteurs, **l'Europe, signant ce type d'accords, ouvre nos marchés à l'importation de produits dont les conditions de production ne respectent guère nos standards** (hormones ; antibiotiques ; farines animales ; OGM ; étiquetage ; produits phytopharmaceutiques ; bien-être animal ; biosécurité ; sans parler de nos normes sociales, fiscales et environnementales).

Or, l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres. La délocalisation de la production agricole n'a pas que des conséquences en termes d'emplois ou de flux migratoires ! Elle fait peser de lourdes menaces sur les tissus ruraux, sur la sécurité alimentaire, sur les espaces naturels, sur les paysages et sur la gastronomie. En admettant que les accords de libre-échange apportent des bénéfices industriels, **il est aberrant de troquer notre agriculture contre des voitures !**

La Coordination Rurale s'indigne du fait que l'agriculture soit la variable d'ajustement sacrifiée au profit d'autres secteurs. Pour cela, le syndicat revendique que l'**exception agricole** soit reconnue tant au niveau européen qu'international, placée sous l'égide de l'ONU, et qu'elle permette de sortir les produits agricoles de ces négociations.